Le 11 octobre dans toute la France, l'APF passe à l'action !

Dossier de presse
26 septembre 2005
EMBARGO > 11 octobre 2005

Contacts presse :
APF - Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65
Ketchum - Jean-Claude Roux : 01 53 32 55 72 - 06 07 57 60 30

Sommaire

L'opération « Changeons de regard » p. 3

Discrimination mode d'emploi : état des lieux p. 4

Silence on discrimine : Témoignages p. 5

Action ! Revendications de l'APF et procès p. 7

Annexes
- Livre « Handicap : silence on discrimine » p. 10
- Faire Face : dossier « Discrimination ? Réaction ! » p. 11

« Changeons de regard »
Le 11 octobre dans toute la France, l'APF passe à l'action

Parce que le handicap fait peur, alimente les tabous, les personnes en situation de handicap sont victimes quotidiennement de discrimination : discrimination active (refus d'accès à un prêt, à un emploi…) ou passive (regards ou comportements désobligeants).
Le constat est sévère : le handicap est la 1ère cause de discrimination en France[1]. Une discrimination insidieuse, cachée, larvée, qui ne dit pas son nom.
L'APF a donc décidé de pointer du doigt ces discriminations en organisant une grande opération nationale de sensibilisation le 11 octobre prochain pour amener le grand public à changer de regard sur le handicap. L'occasion aussi de libérer la parole des personnes concernées.

L'opération de sensibilisation « Changeons de regard » le 11 octobre
Il s'agit d'inviter le public à porter un regard différent sur le handicap, en effectuant deux gestes simples :
1/ regarder une affiche mettant en scène une personne en fauteuil roulant.
2/ chausser des lunettes spécialement créées pour l'occasion et regarder à nouveau l'affiche.
Avec les lunettes, le fauteuil roulant disparaît pour laisser place à une simple chaise. Le message passe tout naturellement : le fauteuil a changé mais la personne, elle, est toujours la même !
> A Paris :
Petit-déjeuner presse à 9h30 au Bistrot Marguerite (1 place de l'Hôtel de Ville – 2 Quai de Gesvres, Paris 4ème).
Début de l'opération à 10h30 place de l'Hôtel de Ville.
> En province :
Toutes les délégations seront présentes sur une place publique pour interpeller le public.

Une pétition « Stop à la discrimination : ne restez pas assis sur vos positions !»
Nous avons tous un rôle à jouer pour faire disparaître les préjugés. Voir le handicap ne doit pas empêcher de regarder la personne, celle qui vit, qui aime, qui réalise ses projets. Prendre conscience de notre responsabilité, c'est commencer à lutter contre la discrimination.
L'APF invite donc le public à signer la pétition « Stop à la discrimination : ne restez pas assis sur vos positions ! ».
Pour cela, rendez-vous sur www.apf.asso.fr. Cette pétition sera envoyée à la Halde et au Premier ministre.

La parution d'un livre noir : « Handicap : silence on discrimine »
Donner la parole aux personnes en situation de handicap discriminées dans leur quotidien, tel est l'objectif du livre[2]. Pour réclamer un changement. Une égalité réelle et non plus théorique. Il ne s'agit pas d'une compilation de plaintes dans un esprit de compassion, mais d'un livre de témoignages et d'invitation à l'action.
Ce livre est un appel à lutter contre les discriminations. Un livre pour l'égalité.

Le contexte :
L'évolution de la société montre que le thème de la lutte contre les discriminations est plus que jamais d'actualité: création d'une Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, éveil ou réveil des consciences sur le racisme, l'homophobie, les inégalités homme-femme… La discrimination en raison du handicap ne doit plus être la partie oubliée de cette lutte. Aujourd'hui, dans des domaines tels que l'emploi, les inégalités les plus fortes sont celles subies par les personnes en situation de handicap. C'est naturellement le rôle de l'APF d'agir et de sensibiliser autour de cette thématique. L'association mène d'ailleurs plusieurs actions en justice pour discrimination (contre la SNCF, le ministère de la justice, un cinéma…).

[1] Sondage IFOP pour l'APF – mai 2005. Etude de l'observatoire des discriminations sur le thème de l'emploi - mai 2004
[2] Parution le 6 octobre au Cherche-Midi éditeur. Cf. page 10

Discrimination mode d'emploi
Etat des lieux de la discrimination des personnes en situation de handicap en France

Chiffres issus de deux sondages IFOP réalisés pour l'APF en mai 2005 auprès des Français et des personnes en situation de handicap

Quelques paroles de Français concernant la discrimination liée au handicap… des débuts de réponses ?
« Cette discrimination ne vient pas d'une haine mais d'une peur car ça peut nous arriver, à l'inverse d'une discrimination haineuse comme la race » ; « On ressent de la pitié » ; « C'est comme du malaise » ; « De la tristesse. Je m'imagine à leur place» ; « C'est quelque chose qui est plus difficile à gérer. Quand on est face à un handicapé c'est difficile d'avoir un comportement normal » ; « On voit beaucoup de choses négatives tout de suite, on va voir son handicap, tout ce qu'elle peut pas faire. On a beaucoup d'a priori en fait. » ; « C'est une souffrance psychologique énorme » « Il doit y avoir une envie de suicide quand ça arrive subitement » ; « Ce sont des gens qu'on plaint. Moi je me dis « le pauvre ! » c'est ma première réaction ». [3]

Les Français et la discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap

- **Le handicap : 1ère cause de discrimination en France**

Le handicap arrive en tête des citations (66% des Français) des causes les plus importantes de discrimination en France, à égalité avec l'origine ethnique.

- **La personne en situation de handicap : infantilisée voire inexistante**

Près de la moitié des Français s'adresseraient plutôt à l'accompagnateur de la personne en situation de handicap qu'à cette dernière si ces deux personnes gênaient leur passage. La personne est infantilisée voire inexistante.

- **Le handicap reconnu si visible**

Pour plus de la moitié des Français, c'est le fauteuil roulant qui symbolise le plus le handicap. Les Français reconnaissent donc le handicap à son côté « visible » : l'objet, le fauteuil. Une approche qui pourrait expliquer les réactions de gêne ou de rejet suscitées par exemple par une personne IMC (infirme moteur cérébral) qui a des difficultés d'élocution, d'équilibre…

- **Une vision plutôt misérabiliste du handicap**

Deux tiers des Français ont une vision misérabiliste du handicap. Ainsi 26% des Français éprouvent en premier lieu un sentiment de solidarité envers les personnes en situation de handicap ; 21% de la compassion et 19% de la peine. Ces sentiments sont révélateurs du regard sur le handicap : une personne en situation de handicap inspire l'aide, la pitié et de l'empathie. Une personne sur laquelle on pose un regard condescendant, charitable.

- **Le tabou du couple « handi-valide »**

Un Français sur quatre pense qu'un couple composé d'une personne valide et d'une personne handicapée motrice doit s'aimer énormément. La perception du couple « handi-valide » sous-entend l'effort, le dépassement de soi nécessaire pour vivre avec une personne en situation de handicap.

La discrimination vue par les personnes en situation de handicap

- **Le refus d'accès à un prêt bancaire ou à une assurance : en tête des discriminations subies**

Le refus d'accès à un prêt bancaire ou à une assurance arrive en tête des citations avec respectivement 45% et 42% de citations. Une situation souvent méconnue du grand public, surprenante par l'absence de raisons légitimes pouvant justifier un tel refus, le handicap n'étant pas une maladie.

- **Un fort sentiment de marginalisation**

Pour 75% d'entre elles, les personnes en situation de handicap sont marginalisées voire totalement délaissées dans la société actuelle.

- **Une question de regard**

Pour un tiers des personnes en situation de handicap, leur handicap serait moins lourd à porter si le regard des gens était différent. **Un constat qui montre combien il est important aujourd'hui de dénoncer les discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap dans leur quotidien.**

[3] Extraits de l'étude qualitative menée par l'IFOP pour l'APF en mai 2005

Silence on discrimine
Témoignages du quotidien des personnes en situation de handicap discriminées

Témoignages extraits du livre « Handicap : silence on discrimine » (Cf. page 10 du dossier)

Aller simple pour le dépôt
Il y a quatre ans, je revenais chez moi, en train, sur la ligne Rennes-Pontchâteau. J'ai demandé aux gens qui se trouvaient dans le compartiment avec moi d'aller chercher la personne qui m'attendait sur le quai, pour m'aider à descendre. Je suis en fauteuil et je ne peux pas descendre toute seule.
Ils m'ont assuré qu'ils s'en occupaient.
Mais ils n'en ont rien fait. Le train en gare, tout le monde est sorti, chacun ne s'est occupé que de lui. Et personne n'est allé prévenir que j'étais là.
Et moi je me suis retrouvée à attendre, coincée dans le train. Attendre encore. Jusqu'à ce que le train redémarre. Résultat : j'ai fini au dépôt SNCF... Sympa ! Ce sont les agents de la gare de Rennes qui m'ont ramenée après chez moi dans une voiture. Et ça a été toute une histoire pour caser le fauteuil dans la voiture. J'ai dû voyager allongée. C'est vraiment un combat sans merci, chaque jour, que l'on doit livrer. A nous de nous démerder, personne ne nous aidera au quotidien, dans la rue. Les gens s'en foutent royalement. J'arrive à me débrouiller bien sûr, mais j'aimerais que cela change.
Sandrine, 38 ans, Nantes.

« Vous avez vu l'image que vous renvoyez au client ? »
« Vous êtes condamnée à l'excellence. » « Vous rendez-vous compte de l'image que vous renvoyez au client ? » Voilà ce que j'ai entendu, quand, après avoir prêté le serment d'avocat, j'ai cherché un cabinet pour m'accueillir. J'ai vraiment tout entendu. Une fois, on m'a même dit : « Venez à Bobigny, là-bas, on est des rouges, alors on accueille tout le monde, même les handicapés ! »
J'ai essuyé refus sur refus, jusqu'à ce que je me souvienne que lorsque je faisais mes études de droit, j'avais suivi un stage dans le cabinet Le Prado. A l'époque, je voulais devenir magistrate et faire du pénal, aussi, je n'avais pas poursuivi dans ce cabinet, tenu par un avocat au conseil d'Etat. Mais j'avais un excellent souvenir de ce stage, qui s'était vraiment bien passé, et où l'on m'avait traitée... comme tout le monde, ce qui m'importe le plus, puisque j'estime être comme tout le monde. J'ai d'ailleurs du mal avec les mots "handicapé" ou "handicap", tout simplement parce que mon handicap, je l'oublie ! Et mes amis aussi. Ils m'aiment pour ce que je suis, pas à cause ou en dépit du fait que je me déplace avec une canne.
Delphine Lassailly, 28 ans, Paris

« On devrait les tuer »
Un jour que nous nous promenions en famille, Jérôme dans sa poussette (il n'a adopté le fauteuil que vers 11 ans), deux hommes qui sortaient sur le pas de la porte nous ont regardés avant de lancer : « Des enfants comme ça, on devrait les tuer. » Je suis restée interdite, les deux mains crispées sur la poussette. Je voulais répliquer, mais je ne savais pas si mes fils avaient entendu. Si ce n'était pas le cas, il valait mieux faire comme si de rien n'était. Ils continuaient de marcher sans rien manifester, alors nous avons fait comme si rien ne s'était produit.
Là, c'est un cas extrême, mais, plus couramment, lorsqu'un enfant demande à sa mère pourquoi mon fils est en fauteuil, elle le fait taire brutalement. Au lieu de lui expliquer de quoi il retourne, simplement. En France, le handicap est tabou, c'est incroyable. Par comparaison, lors d'un voyage à Chypre, je me souviens qu'un petit garçon a demandé à sa mère pourquoi mon fils avait un fauteuil "Something special". Sa mère lui a répondu doucement que c'était parce qu'il était une "special person". J'ai trouvé ça adorable, parce que quand on connaît bien l'anglais, et je le connais bien puisque j'enseigne cette langue, on sait que "special person" est un terme tendre pour désigner quelqu'un que l'on aime bien. Alors qu'ici, on regarde mon fils avec commisération en soupirant « le pauvre... ». Mais pourquoi le pauvre ? Mon fils est heureux !
Cecile, 57 ans, Professeur, Picardie

« C'est un foyer qu'il vous faut »
En 1985, je suis allé dans un OPHLM pour faire une demande de logement. Je suis tombé sur un employé qui m'a rétorqué : « Mais monsieur, vous êtes handicapé, c'est un foyer pour handicapés qu'il vous faut ! » Pour lui, une personne handicapée n'était pas suffisamment autonome pour vivre seule. Il m'aurait expliqué que son parc de logements n'était pas accessible ou adapté, d'accord, j'aurais compris. Mais de là à me dire que je ne pouvais vivre qu'en foyer !
Rémy, 47 ans, Le Havre

Une place pour deux
Nous voyageons beaucoup et nous louons souvent des gîtes ruraux. Eh bien, la plupart du temps, lorsque vous louez une chambre pour une personne handicapée, c'est un lit à une place. L'idée que cette personne pourrait être en couple n'effleure même pas les esprits ! C'est dire à quel point la question de l'amour et du couple chez les personnes handicapées est taboue en France.
Parfois, lorsque nous sommes tous les deux, les gens regardent Nadine, puis mon fauteuil et me demandent : « C'est votre tierce personne ? »
« Non, c'est ma femme ! »
Nadine, 45 ans, et Christian, 43 ans, Toulouse

« C'est vous le fauteuil ? »
J'adore une petite phrase rituelle du personnel d'accueil que j'entends souvent quand je suis à l'aéroport : « Le fauteuil, il est où ? » Hé, je ne suis pas un fauteuil, je suis une personne !
Marianne Bleitrach, 54 ans, avocate, Lens

Vous avez dit compétent ?
Les réactions les plus stupides sont parfois le fait de personnes qui sont censées être informées et compétentes. Lorsque j'étais jeune, mon docteur n'en est pas revenu lorsque je lui ai appris que j'avais une vie sexuelle, par exemple.
Il pensait qu'avec les jambes atteintes de poliomyélite, cela m'était impossible. Je me souviens encore de son ton incrédule : « C'est vrai, tu fais vraiment l'amour ? »
Michel, 65 ans, fonctionnaire, Toulouse

« Mais vous êtes complètement saoul ! »
« Mais vous ne tenez pas debout, vous avez bu ! » C'était il y a trois ans dans le bus, des mots lancés par une dame d'une soixantaine d'années.
En forme ce jour-là, je laisse dire.
« Mais vous êtes complètement saoul ! »
Là, je prends mon temps pour réfléchir.
Puis je lui réponds : « Oui, c'est vrai, je suis saoul. Et je suis un malade échappé de l'asile, tout le monde me recherche, cela fait trente-sept ans et demi que je suis enfermé dans cette boîte magique, il faudrait que vous appeliez l'hôpital de Bicêtre. » J'aurais rêvé qu'elle appelle l'hôpital, où j'ai travaillé comme photographe et où tout le monde me connaît. Mais elle est descendue très vite à la station suivante.
J'ai l'habitude... Quand on ne me prend pas pour un imbécile, on pense que je suis ivre. Infirme moteur cérébral de naissance, j'ai des problèmes d'équilibre et d'élocution. Toutes les conneries que j'entends, à longueur de temps et de journée, c'est effrayant. On me fait comprendre que ce serait mieux si je crevais. Maintenant, je préfère en rire, rester cool, je me sens comme Alexandre le Bienheureux, le héros incarné par Philippe Noiret, qui a décidé de ne plus s'en faire. C'est important pour s'en sortir. Tout récemment, le directeur d'un centre culturel m'a dit qu'on me faisait un cadeau en me donnant des cours d'informatique (alors que je les paie !), et que l'autre cadeau, c'était que je sois en vie. Autrement dit, on me faisait une faveur de m'accepter à ces cours à cause de mon handicap.
Philippe Etre, photographe, retraité, 64 ans

Action !
APF : Revendications et procès

« Dénoncer et agir contre les discriminations : voici le but que s'est fixé l'Association des Paralysés de France. (…) Dénoncer comment ? Tout d'abord, en libérant la parole des personnes. (…) Dénoncer, c'est aussi agir par la voie du droit. L'APF soutient et soutiendra ceux que l'absurdité, la bêtise, l'indifférence laissent sur le pas de la porte. Cette porte fut-elle celle d'un tribunal ! Car la justice elle-même doit revoir ses pratiques. Symbole du chemin qui reste à parcourir. Les combats perdus et les demi-succès d'aujourd'hui sont les évidences de demain. »[4] Marie-Sophie Desaulle, Présidente de l'APF

Revendications de l'APF :

L'Association des Paralysés de France revendique **l'application du principe de non-discrimination et d'égalité de traitement pour les personnes en situation de handicap dans l'ensemble des secteurs de la société**. L'application de ce principe passe par l'accès à tout pour tous ; il ne s'agit pas seulement d'accessibilité « physique » mais aussi de l'accès à tous les biens et services.
L'APF demande également que :
- la Halde établisse un rapport sur les discriminations liées au handicap et s'engage dans une campagne de sensibilisation sur ce thème,
- le gouvernement prenne en compte cette question dans ses communications sur la non-discrimination,
- les différents acteurs de la société civile (entreprises, services publics…) développent des campagnes sur ce thème auprès de leurs réseaux professionnels.

Quant à l'APF, elle a décidé, au-delà d'opérations de sensibilisation, d'intenter des actions en justice pour discrimination dans des affaires particulièrement révoltantes sur le plan du respect de la personne en situation de handicap.
L'APF affirme ainsi sa détermination à déployer tout l'arsenal juridique nécessaire pour faire reconnaître les droits élémentaires de la personne en situation de handicap, en faisant appliquer la loi par tous les recours utiles.

Procès en cours :

> Plainte de l'APF contre le Crédit du Nord et la Quatrem
Mlle Coulibaly, 30 ans, est tétraplégique. Désirant acheter un appartement, elle a fait une demande de prêt auprès du Crédit du Nord en 2003.
En janvier 2004, la banque accepte ce prêt immobilier : 61 000 euros sur une durée de 10 ans. La banque demande également une assurance décès, imposant son assureur, la Quatrem. Le taux de base indiqué est de 0,41 %. Mlle Coulibaly remplit son questionnaire médical, son médecin traitant indiquant bien que son handicap, survenu lorsqu'elle avait 15 ans, est d'origine traumatique, qu'il n'y a eu aucune évolution depuis et qu'il n'y a donc aucune raison de voir son état de santé se détériorer. L'assureur répond en multipliant le taux par 4, qui passe donc de 0,41% à 1,64%, soit un surcoût de 7 200 euros sur 10 ans ! A savoir : Mlle Coulibaly vit avec l'Allocation Adulte Handicapé (soit 599,49 euros par mois pour vivre). Suite à cette réévaluation, le médecin traitant de Mlle Coulibaly essaie d'en connaître les raisons. L'assureur finit par répondre que ce taux a été fixé par les réassureurs qui se sont basés sur des statistiques et il évoque le risque de surmortalité.
Mlle Coulibaly a donc décidé, accompagnée par l'APF, de porter plainte pour discrimination au motif que la surprime n'a pas été justifiée, son état de santé n'ayant pas été évalué.

> Pourvoi en cassation de l'APF contre Air France
M. Foillard est handicapé moteur. En juin 1999, à l'aéroport de Strasbourd-Entzheim, il s'est vu refuser l'accès à bord d'un avion à destination de Marseille au motif qu'il n'était pas porteur d'un certificat médical l'autorisant à voyager non accompagné.

[4] Extrait de la préface du livre « Handicap : silence on discrimine »

Le handicap de M. Foillard et le fait qu'il voyageait seul avaient pourtant été signalés au service de réservation sans qu'aucune difficulté n'ait été soulevée alors. Le jour du départ, les opérations d'enregistrement et les opérations de contrôle habituelles se sont déroulées sans obstacles. Ce n'est que lors de l'embarquement que le commandant de bord et le chef d'escale se sont opposés à sa montée dans l'avion arguant d'un manuel d'exploitation (l'appareil appartenant à la Compagnie Proteus et étant affrété par Air France) plus restrictif que les consignes générales de Air France. M. Foillard a pu embarquer le lendemain après de nombreuses démarches. Il a donc déposé plainte pour discrimination en février 2000, accompagné par l'APF en septembre 2002.
Ayant échoué en 1ère instance et en appel – en février dernier -, M. Foillard et l'APF ont décidé de se pourvoir en cassation.

Les autres actions en justice de l'APF : rappel

> Contre la SNCF :
En septembre 2002, la SNCF laissait voyager 3 personnes en fauteuil roulant dans un wagon à vélos plutôt que de les aider à effectuer le transfert fauteuil pour accéder au train Paris – Le Havre.
Le 18 décembre 2003, la justice rendait son verdict et déboutait les victimes et l'APF au motif que les préposés, à l'origine de l'acte discriminatoire, ne pouvaient engager la responsabilité de la SNCF, personne morale.
Le 7 juin 2004, la Cour d'Appel confirmait le jugement de 1ère instance, *« quel que soit ce que l'on pense sur le fond »*, avait cependant précisé la Présidente de la 11ème chambre de la Cour.

> Contre le cinéma CGR de Niort :
Depuis 1994, le cinéma CGR de Niort restait sourd aux demandes de mise en accessibilité, pourtant simple, de ses guichets et de ses salles. Pourtant, en 1999, et ce grâce à l'intervention de la mairie, le directeur déclarait être d'accord pour envisager l'accessibilité des 3 salles du rez-de-chaussée du cinéma. En 2001, soit 2 ans après, et suite à de nombreuses manifestations de l'APF, le directeur faisait une proposition de modification du hall d'accueil et de 2 salles. Ce projet ne respectant pas les normes d'accessibilité et de sécurité incendie, la mairie faisait parvenir au directeur du cinéma une nouvelle proposition d'aménagement, respectant toutes les normes. Le directeur refusait alors cette contre proposition, expliquant que « *ce projet bloquerait les issues de sortie pour les clients valides qui, eux constituent 99 % de leur clientèle* » alors que, dans la réalité, la mise en accessibilité ne condamnerait que 5 issues sur 11, et qu'il ne voulait « *ni perturber la bonne marche de son entreprise, ni être responsable d'une énorme difficulté en cas d'éventuel sinistre* » alors que le projet avait été validé par la commission préfectorale de sécurité ! Dernier épisode : le 9 août dernier, un huissier constatait, pour l'APF, que le cinéma refusait désormais totalement l'accès aux personnes en situation de handicap, pour des motifs de sécurité.
Le 10 mars 2005, la justice condamnait le cinéma pour discrimination sans toutefois aller jusqu'au bout de sa logique puisqu'elle n'obligeait pas le cinéma à réaliser des travaux de mise en accessibilité.
Le cinéma faisant appel de la décision, l'APF a décidé de faire appel également afin d'obtenir l'obligation de mise en accessibilité du cinéma.
Le 1er septembre 2005, la cour d'appel de Poitiers a confirmé le jugement de 1ère instance condamnant le cinéma CGR de Niort pour discrimination.

> Contre le ministère de la justice :
Handicapée suite à une poliomyélite, et en fauteuil roulant depuis quelques années, Maître Marianne Bleitrach, avocate au barreau de Béthune, éprouve les plus grandes difficultés à exercer sa profession parce que la plupart des tribunaux du Pas-de-Calais, dont elle dépend, sont inaccessibles. De fait, elle doit parfois plaider dans le hall ou sur le trottoir. **Le 5 avril 2005, le tribunal administratif déboutait la plaignante et déclarait l'APF irrecevable. Me Bleitrach et l'association ont donc décidé de faire appel.**

Annexes

Le livre
« Handicap : silence on discrimine »

Comment dénoncer les discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap ? *« Tout d'abord, en libérant la parole des personnes »,* répond Marie-Sophie Desaulle. D'où le livre « Handicap : silence on discrimine ». Un livre noir. Un livre de témoignages, qui invite à la réflexion… et à l'action. Un livre pour l'égalité.

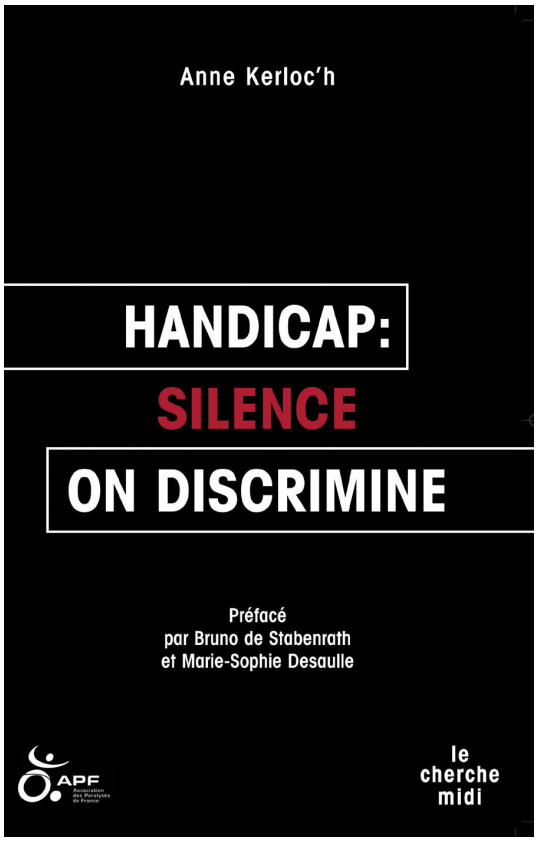

« *Je déclare sur l'honneur n'être atteint d'aucune infirmité apparente ou cachée* ». Glissée en caractères réduits, tout en bas d'un dossier de candidature à un emploi, la phrase est un exemple rare de discrimination sans complexes, qui s'affiche et laisse même des traces.
Pourtant la majorité des discriminations sont d'autant plus difficiles à combattre qu'elles sont discrètes, presque souterraines. Sans que les intentions soient proclamées, sans désordre apparent, la société est organisée pour rejeter les personnes handicapées. Celui qui arpente tous les jours un immeuble sans ascenseur ne se doute pas forcément qu'il peut agir comme une barrière à l'emploi pour des personnes en fauteuil. Au quotidien, c'est ce couple qui doit payer plus cher pour un prêt immobilier, du fait de primes d'assurances élevées. C'est ce cinéma qui refuse d'adapter ses salles puisque « 90% de la clientèle » est valide. Loisirs, emploi, transports, études... tous les pans de la vie sont concernés.
Au-delà de la discrimination au sens strict, c'est-à-dire le refus d'égalité de traitement des personnes, il y a aussi les petites phrases, les préjugés qui enracinent et encouragent la discrimination. Que penser de ce restaurateur qui demande à un mari si sa femme handicapée « ne bave pas » ? Ou de celui qui s'adresse systématiquement à l'accompagnateur valide plutôt qu'à la personne handicapée, comme un déni d'existence ?

Ce livre est un appel à lutter contre les discriminations. Un livre pour l'égalité.
Il ne s'agit pas d'une compilation de plaintes dans un esprit de compassion, mais d'un livre de témoignages et d'invitation à l'action. L'enjeu, ici, est de donner la parole à ceux qui ont vécu la discrimination du fait de leur handicap moteur. Pour réclamer un changement. Une égalité réelle et non plus théorique.

Parution au Cherche-Midi éditeur le 6 octobre

Préfacé par
Marie-Sophie Desaulle, présidente de l'APF et Bruno de Stabenrath, écrivain

Ecrit par Anne Kerloc'h, journaliste
Illustré par Gérard De Vaal

Disponible en librairie et auprès de l'APF : www.apf.asso.fr
Prix de vente : 15 €

« Discrimination ? Réaction ! »
Le dossier du magazine Faire Face du mois d'octobre

A l'occasion de la mobilisation nationale de l'APF du 11 octobre, « Faire Face », le magazine de l'APF, consacre son dossier du mois d'octobre à la discrimination envers les personnes en situation de handicap. Le titre : « Discrimination ? Réaction ! ». Tout un programme !

Sophie Massieu, rédactrice en chef adjointe du magazine, explique la démarche :

« Faire Face a décidé de faire le point à la fois sur les discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap et sur les moyens de lutter contre elles (les recours à la Halde, les tribunaux compétents, etc).

Le dossier permet aussi de voir combien la législation française en matière de lutte contre la discrimination s'inspire de la législation européenne.

L'un des enseignements est que, si la France a une législation bien faite et moderne, son application, elle, comme souvent, n'est pas du tout à la hauteur. Les mentalités ne suivent pas la législation. Par exemple, si des peines de prison et de lourdes amendes sont prévues pour une action au pénal, elles ne sont jamais appliquées.

Autre exemple : si, en matière civile, la loi du 16 novembre 2001 aménage la charge de la preuve, il reste bien souvent difficile de trouver des témoins qui acceptent d'accompagner une personne discriminée en justice, le cas échéant. »